



Saint Antoine sur l'Isle

DELIB\_2024\_23  
Classification 7.10

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 033-213303738-20240614-DELIB\_2024\_23-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Présents : 9  
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **QUATORZE JUIN**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

*DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 juin 2024*

**PRÉSENTS :** Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK - Véronique BAUDRY - Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

**EXCUSÉS :** Yannick MALÈVRE, Conseiller Municipal (pouvoir donné à S. MARCHEIX)  
Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale (pouvoir donné à W. RIBÉRAUD)  
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

**ABSENTS :** Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal  
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Edith NAUZE

**OBJET : Tarification des services périscolaires**

Madame le Maire rappelle les tarifs des repas servis à la cantine scolaire (2,50 € pour les enfants et 4,90 € pour les adultes) et que les services de la garderie sont gratuits..

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- fixe le prix des repas servis à la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 à :
  - . 2,80 € pour les enfants
  - . 5,10 € pour les adultes
- décide de maintenir la gratuité des services de la garderie périscolaire.

Pour copie conforme,

Saint Antoine sur l'Isle, le 17 juin 2024

La Secrétaire de Séance,

Edith NAUZE



Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX